

AVIS N° 257 - 2017 / BRVM / DG

CALENDRIER DE COTATION 2018

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières porte à la connaissance des intervenants du marché que les séances de cotation ont lieu tous les jours ouvrables à l'exception des jours déclarés fériés en Côte d'Ivoire.


Les jours fériés prévus pour l'année 2018 sont les suivants :

- Lundi 1^{er} janvier 2018 : Fête du Jour de l'an ;
- Lundi 2 avril 2018 : Lundi de Pâques ;
- Mardi 1^{er} mai 2018 : Fête du Travail ;
- Jeudi 10 mai 2018 : Jour de l'Ascension ;
- Lundi 21 mai 2018 : Lundi de Pentecôte ;
- Lundi 11 juin 2018 (*) : Lendemain de la Nuit du Destin ;
- Vendredi 15 juin 2018 (*) : Fête de fin de Ramadan ;
- Mardi 7 août 2018 : Fête de l'indépendance ;
- Mercredi 15 août 2018 : Fête de l'Assomption ;
- Mercredi 22 août 2018 (*) : Fête de la Tabaski ;
- Jeudi 1^{er} novembre 2018 : Fête de la Toussaint ;
- Jeudi 15 novembre 2018 : Fête de la Paix ;
- Mercredi 21 novembre 2018 (*) : Fête du Maouloud ;
- Mardi 25 décembre 2018 : Fête de Noël.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 13 décembre 2017.

Le Directeur Général


Edoh Kossi AMENOUNVE



(*) : Date sujette à changement.